

LA SANTÉ DES TERRITORIAUX, UN ENJEU POUR CHACUN

FAITES CONNAÎTRE VOS SOLUTIONS
EN PARTICIPANT AU «PRIX SANTÉ AU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.»

ACCORD SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION
PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 2009, DÉGRADATION DE LA SANTÉ
AU TRAVAIL DEPUIS 2008, DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION
EMPLOYEUR... LA SANTÉ DES AGENTS TERRITORIAUX EST PLUS
QUE JAMAIS UN ENJEU CENTRAL POUR LES COLLECTIVITÉS. ELLE
TOUCHE À LA FOIS LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE D'EMPLOYEUR
ET LE BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC.



+10%

d'augmentation
de la fréquence
des arrêts de travail
de plus de 3 mois
en 2010.

40%

des agents n'ont
pas de couverture
prévoyance.

89%

des agents attendent
que leur collectivité
participe au
financement de
leur complémentaire
santé*.

8%

de taux
d'absentéisme
en moyenne dans
les collectivités.

VOUS AVEZ MIS EN PLACE UNE ACTION DE PRÉVENTION
DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS VOTRE COLLECTIVITÉ ?
PARTICIPEZ AU PRIX SANTÉ AU TRAVAIL!

*Source Ifop/MNT 2009

CONTACTEZ NOUS!

CE PRIX A ÉTÉ CRÉÉ AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR DÉVELOPPER
L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL,
UN ENJEU ESSENTIEL POUR LES COLLECTIVITÉS ET LEURS AGENTS.

INFOS
PRATIQUES

LES PARTENAIRES

• Associations d'employeurs et de cadres territoriaux

Association des Maires de France (AMF)
Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF)
Association des Directeurs de Communautés de France (ADGCF)
Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Locales (SNDGCT)

• Médecins et préventeurs territoriaux

Association Nationale de Médecine Professionnelle des Personnels
Territoriaux (ANMPPT)
Méditoriales
Réseau des Préventeurs et Ergonomes des Collectivités Territoriales
(ResPECT)

• Presse

La *Lettre du Cadre Territorial*
La *Revue Santé & Travail*

CONTACT

• par téléphone:
01 44 83 13 03
• par courriel:
prixsanteautravailpt@mnt.fr
Consultez le site internet:
www.mnt.fr

ORGANISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



MÉDITORIALES

ResPECT



SANTÉ
TRAVAIL

ORGANISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



MÉDITORIALES

ResPECT



SANTÉ
TRAVAIL

LA SANTÉ DES TERRITORIAUX, C'EST CELLE DES COLLECTIVITÉS.

SANTÉ, PRÉVENTION
BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
INITIATIVE COLLECTIVITÉS,
BONNE PRATIQUE
BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
SERVICE PUBLIC, SANTÉ
PARTAGE D'EXPERIENCES, PRÉVENTION,
PREMIÈRE ÉDITION 2011
SERVICE PUBLIC, SANTÉ
BONNES PRATIQUES
INNOVATION, COLLECTIVITÉS.

PREMIÈRE ÉDITION 2011
FAITES CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE VOS ACTIONS
DE PRÉVENTION ET DE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL.

UN NOUVEAU PRIX!

LE PRIX SANTÉ AU TRAVAIL RÉCOMPENSE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AYANT CONTRIBUÉ À PROMOUVOIR DES PROGRAMMES DE SANTÉ AU TRAVAIL AUPRÈS DE LEURS AGENTS DE MANIÈRE EFFICACE, INNOVANTE OU EXEMPLAIRE.

POURQUOI CRÉER UN PRIX SANTÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE?

La santé au travail est un enjeu déterminant pour votre collectivité locale puisqu'elle constitue à la fois:

- un levier essentiel pour améliorer le bien-être de vos agents,
- une question majeure de santé publique,
- un outil de performance, d'efficacité et de continuité du service public local,
- un atout de management et un élément de dynamisation de vos ressources humaines,
- un élément de dialogue social.

ENCOURAGER

les collectivités à avoir une démarche de prévention des risques en matière de santé au travail.

IDENTIFIER

les initiatives et les actions efficaces, innovantes dans ce domaine.

CONTRIBUER

au bien-être quotidien des agents territoriaux sur leur lieu de travail et au bon fonctionnement du service public.

INSTITUER

un cadre de référence au niveau des partages d'expériences et des bonnes pratiques des collectivités.

LES OBJECTIFS DU PRIX

TROIS BONNES RAISONS D'Y PARTICIPER

- 1 Il valorisera et récompensera vos actions de prévention et de santé au travail.
- 2 Il permettra l'échange d'expériences entre les différentes collectivités.
- 3 Tous les candidats recevront un abonnement d'un an à *Santé & Travail*, magazine de référence des acteurs de la prévention.

INSCRIVEZ-VOUS!

CE PRIX EST FAIT POUR VOUS!

BESOIN D'EN SAVOIR PLUS SUR CE PRIX ?

THÈMES D'INTERVENTION ET DOMAINES RÉCOMPENSÉS

Sont concernés les projets, les actions et les réalisations en cours, amorcées ou achevées dans les domaines suivants:

- prévention et promotion de la santé,
- toutes opérations de prévention sur des thèmes tels que les troubles musculo-squelettiques, le stress, les risques psychosociaux, d'éducation à la santé (alimentation, maladies cardio-vasculaires, diabète, addictions...),
- l'accompagnement en cas d'absence pour maladie ou accident,
- le retour au travail après une longue maladie ou accident.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

Seront pris en considération:

- la pertinence de la thématique par rapport aux questions de santé au travail, santé publique,
- la démarche participative impliquant tous les acteurs (élus, directeurs, responsables de service, médecins, CHSCT, agents...),
- le caractère innovant et original de l'opération,
- les résultats (attendus et /ou obtenus) et le nombre de personnes impactées,
- l'exemplarité du dossier et sa capacité à être transférable à une collectivité,
- l'adéquation avec «l'accord santé et sécurité au travail dans la Fonction publique du 20 novembre 2009»,
- la prise en compte des spécificités des métiers de la Fonction publique territoriale toutes catégories confondues,
- l'engagement et le volontarisme des collectivités.

LES PRIX

- les 3 premières collectivités gagnantes bénéficieront, au choix, d'une action de prévention et d'accompagnement de l'offre santé et travail de l'Institut de Recherche en Prévention Santé (IRPS),
- la remise des trophées se déroulera le 7 décembre 2011 aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS) dans le cadre d'une conférence consacrée aux politiques de santé au travail des collectivités,
- des remises des prix décentralisées seront également organisées,
- une couverture presse, notamment avec les partenaires presse du prix, sera assurée.

LE JURY

LE JURY RÉUNIRA DES REPRÉSENTANTS DES PRINCIPALES ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS ET CADRES TERRITORIAUX, DES MÉDECINS ET PRÉVENTEURS TERRITORIAUX, DES EXPERTS ET INTERVENANTS MUTUALISTES.

PRIX SANTÉ AU TRAVAIL

CELA VOUS INTÉRESSE?

QUI PEUT PARTICIPER?

Ce prix s'adresse à toutes les collectivités territoriales, situées sur le territoire français en métropole et dans les DOM, engagées dans une politique ou une action de prévention et de santé au travail en direction des personnels territoriaux, quel que soit leur statut.

COMMENT?

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur www.mnt.fr ou demandés par courrier électronique.

Les dossiers décriront de manière concise l'opération et seront complétés par des documents de présentation enrichissant la candidature : supports écrits, photographies, illustrations, vidéo, etc.

→ Ils sont à adresser avant le 15 octobre 2011 par courrier à l'adresse suivante:

MNT
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING

PRIX SANTÉ AU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
7 RUE BERGÈRE
75009 PARIS

→ Et en version électronique (format Word ou PDF) à: prixsanteautravaillept@mnt.fr

MEMO

• CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 15 OCTOBRE 2011,

• NOVEMBRE 2011 ÉVALUATION DU JURY,

• 7 DÉCEMBRE 2011 REMISE DES PRIX À STRASBOURG LORS DES «ENTRETIENS TERRITORIAUX DE STRASBOURG».